



# Référentiel logement

Quelles solutions dans le 04 pour les jeunes « sortants » de la protection de l'enfance ?

Mise à jour juin 2021

Avec le soutien de

**STRATÉGIE NATIONALE  
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE  
CONTRE LA PAUVRETÉ**

D'après un outil développé par  
L'Union Régionale des CLLAJ  
Auvergne-Rhône-Alpes



# Introduction

L'Union Régionale des CLLAJ, regroupe 13 associations œuvrant pour le logement des jeunes en PACA, elle a été financée pour réaliser un travail de diagnostic autour du logement des jeunes de 16 à 21 ans accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance sur la région. Ce support fait partie des rendus de ce travail.

## Contexte :

L'Union Régionale des CLLAJ a participé aux concertations du Groupe Thématique 9 de la Stratégie Pauvreté « empêcher les sorties sèches de l'ASE » et partant des constats partagés par ses membres concernant le logement, elle a proposé de réaliser un diagnostic portant sur trois axes.

## Les constats :

- Les professionnels encadrants des structures habilitées ASE ont une connaissance parcellaire de la question de l'accès au logement, ce qui entrave leur capacité à accompagner efficacement les jeunes sur ce point ;*
- Sur le territoire régional, aucune étude n'a été menée pour mettre en parallèle les besoins (quantitatifs comme qualitatifs) des besoins en logements des jeunes sortants de l'ASE et l'offre en présence.*
- Les jeunes ne connaissent ni les dispositifs auxquels ils peuvent accéder, ni ne maîtrisent les aspects administratifs et les procédures associées à l'accès au logement ;*
- De toutes les thématiques, le logement est celle qui génère les angoisses les plus importantes chez eux ;*

## Les axes du diagnostic :

- 1. Identifier les différents profils des jeunes** sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (situation socioprofessionnelle, ressources, soutien de l'entourage, autonomie...), afin de déterminer leurs besoins en termes de solution logement / hébergement.
- 2. Identifier les solutions hébergement / logement** en adéquation avec les besoins des profils de jeunes identifiés, puis répertorier leur existence sur les territoires (par département) afin de créer des guides support à l'orientation des jeunes.
- 3. Rendre des recommandations** sur les besoins non couverts en termes de solution logement / hébergement pour ces jeunes.

Ce référentiel est issu des travaux du 2<sup>ème</sup> axe.

Avant toute utilisation, merci de lire le mode d'emploi ci-dessous.

# Mode d'emploi

Ce document a pour objectif d'être un support sur les questions de logement et d'hébergement pour les professionnels accompagnant les jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Les renseignements sont à prendre avec prudence, car les caractéristiques et conditions d'accès renseignées ci-après peuvent évoluer (*se renseigner auprès des gestionnaires et du SIAO notamment*), et ce document n'a pas pour ambition de remplacer le travail d'un référent social expert sur les champs de l'hébergement et du logement. Il vise à donner des informations de base sur les solutions et leurs caractéristiques.

Ainsi, il répertorie, sans prétendre à l'exhaustivité, les solutions hébergement et logement existantes sur le territoire, par zone, et précise à quel(s) public(s) cible(s) sont destinés ces solutions, en fonction notamment de leur coût et de l'accompagnement proposé.

Il tente également de donner des renseignements complémentaires sur la forme d'habitat des différentes solutions, les services annexes, et sur les moyens d'y accéder.

Bien sûr, *toutes* les solutions mentionnées ne sont pas adaptées à *tous* les jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance et les choix d'orientation devront se construire avec les jeunes accompagnés.

Enfin, si ce document présente la variété des acteurs et des solutions existantes, il ne précise pas la disponibilité et les délais d'accès qui devront être appréhendés en lien avec les organismes gestionnaires et le SIAO notamment, afin d'éclairer les choix d'orientation.

Si malgré le soin apporté à la réalisation de ce document, vous trouvez des erreurs, omissions ou si vous avez une remarque, ajout, modification à suggérer, n'hésitez pas à contacter : [urcllaj-paca@uncllaj.org](mailto:urcllaj-paca@uncllaj.org)

# SOMMAIRE

3/ LE LOGEMENT AUTONOME	5
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires	5
----- Le parc privé -----	6
----- Le parc social -----	7
----- les AIVS ou service immobilier social... -----	8
2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE	9
Situation administrative régularisée, ressources obligatoires	9
----- Les Logements-foyer -----	9
• LES RESIDENCES SOCIALES	9
• LES MAISONS RELAIS	10
----- Les Logements en sous-location -----	12
----- Autres formes de logements temporaires -----	13
• LES LOGEMENTS ETUDIANTS	13
• CHAMBRES CHEZ L'HABITANT...	15
3/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION	16
----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----	16
Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)	16
• LES CHU (CENTRE HEBERGEMENT D'URGENCE) et NUITS D'HOTEL	16
----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----	18
Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)	18
• LES CHRS (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)	19
• L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)	20
----- AUTRES HEBERGEMENTS -----	22
• LES CENTRES MATERNELS	22
• LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)	23

## 3/ LE LOGEMENT AUTONOME

### Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Accéder à un logement autonome suppose d'avoir des ressources suffisantes et pérennes, mais aussi d'avoir une certaine autonomie, afin de respecter ses obligations de locataire notamment payer son loyer et ses charges, entretenir son logement etc.

Mais outre des devoirs, la signature d'un bail donne aussi des droits : un logement décent, un maintien dans les lieux et un délai de préavis lorsque le propriétaire / bailleur souhaite récupérer son logement etc.

	Missions	Public accueilli	Durée
Logements du parc privé	Loger de manière pérenne les ménages ayant des ressources suffisantes.	Critère de ressources : généralement, le propriétaire demande d'avoir des ressources égales à trois fois le montant du loyer.	Bail 3 ans pour les logements vides Bail meublé d'un an OU 10 mois pour les étudiants Bail mobilité durée déterminée entre 1 et 10 mois non renouvelable
Logements du parc public	Logements bénéficiant de prêts aidés de l'État et permettant l'accès à la location pour des personnes modestes.	Tout public avec des ressources inférieures à certains plafonds. Le taux d'effort par rapport au logement ne devant pas dépasser les 33% de ressources de la famille.	Bail renouvelable tacitement

Nom de la structure / Contact Site internet	<b>Service logement Jeune LOGIAH</b> Montée des Adrechs, Manosque Téléphone : 04.92.71.02.34 <a href="mailto:servicelogementjeune@logiah.com">servicelogementjeune@logiah.com</a> Site : <a href="https://logiah.com/">https://logiah.com/</a>
Public accueilli	Jeunes de moins de 30 ans
Fonctionnement	Le Service logement Jeune vous informe, vous conseille dans votre recherche de logement parc privé ou social, vous aide dans vos démarches (candidature, aides...).

	Permanences Mission Locale : <b>Manosque</b> : 24, Allée de Provence, 04100 Manosque <b>Château-Arnoux</b> : 15, Rue Henri Merle, 04160 Château- Arnoux
--	---

## ----- Le parc privé -----

### TOUS SECTEURS

<b>Propriétaire individuel Ou Propriétaire personne morale (entreprise...)</b>	
Accès direct auprès des propriétaires	Accès via un intermédiaire – Agence immobilière, notaire, marchand de liste...
Justifier de ressources stables – règle tacite : ressources $\geq$ montant du loyer X3  Dossier de candidature identique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier son identité et éventuellement ses coordonnées</li> <li>- Justifier sa solvabilité, via son statut (étudiant, salariés, demandeur d'emploi, indépendant...) et ses ressources (bourse, prestations sociales, salaire, indemnité, compte de résultat d'entreprise...) – voire l'absence de dette de loyer (quittances de l'ancien logement).</li> </ul>	
Idem pour le garant (sauf dispositif institutionnel)	
Meublé ou vide Logement diffus ou résidence privée.	

Agences immobilières : grands groupes (ORPI, Laforêt, Century 21, Logic-immo, Foncia, Era, Stéphane Plaza, Nexity...) et agences indépendantes

Offices de notaires

Marchands de liste : (paiement pour l'accès à une liste de logement) attention l'achat d'une liste de logements disponibles ne vous garantit en aucun cas l'accès à l'un de ces logements.

Plateformes de recherche en ligne : seloger, pap, avendrealouer, bienici, paruvendu, leboncoin, immo.trovit...

Réseaux sociaux : groupes bons plans location à *Digne...*, recherche logement à ...

Mais attention aux arnaques : un propriétaire ne peut pas vous demander de payer pour réserver un logement (mandat cash etc.).

## ----- Le parc social -----

### TOUS SECTEURS

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<p align="center"><b>Logement social HLM</b></p> <p>On peut trouver sur le site le nom des bailleurs sociaux disposant de logement sur une commune spécifiée et leurs caractéristiques  <a href="https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index">https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index</a></p>
<b>Public accueilli</b>	<p>Personne en situation régulière sur le territoire dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (selon le territoire).</p>
<b>Admission</b>	<p>Formulaire CERFA de demande de logement social à déposer avec un justificatif d'identité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en ligne <a href="https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index">https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index</a></li> <li>- dans l'un des guichets d'enregistrement de la commune de résidence (liste des guichets consultable sur le site)</li> </ul> <p>Différents critères permettent d'accéder au logement de façon prioritaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action logement pour les salariés : demande directement sur le site d'Action logement ou AL'IN <a href="https://al-in.fr/">https://al-in.fr/</a></li> <li>- Contingent de l'Etat / Réservation Préfecture = critères du PDALHPD : saisie dans le fichier SYPLO par les travailleurs sociaux de secteur</li> <li>- Dossier DALO (Droit au Logement Opposable) = critères à consulter ici : <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005</a> – dépôt d'un dossier argumenté auprès de la Commission de Médiation DALO du département</li> </ul>
<b>Forme et prix</b>	<p>Logements vides  Plusieurs niveaux de tarif en fonction des ressources du demandeur et bien sûr de la taille, localisation et de la date de construction / rénovation s'il y a lieu.</p> <p>Nouveauté : il est possible de demander à être en colocation dans le parc social, mais pas de choix possible sur le(s) colocataire(s).</p>
<b>Fonctionnement</b>	<p>Bail de 3 ans renouvelable et droit au maintien</p>

## —— les AIVS ou service immobilier social... —— (Agence immobilière à vocation sociale)

Les agences immobilières sociales proposent des logements du parc privé qu'elles ont en gestion, comme une agence immobilière classique pourrait le faire, mais elles proposent contrairement à ces dernières un suivi social aux locataires et des conditions d'accès plus souples.

### Service Immobilier Social

#### Logiah

Montée des Adrechs

04100 Manosque

Tel : 04.92.71.13.02

Mail : [siege@logiah.com](mailto:siege@logiah.com)

Net : [www.logiah.com](http://www.logiah.com)



## 2/ LE LOGEMENT TEMPORAIRE

### Situation administrative régularisée, ressources obligatoires

Les occupants de ces logements, que leur occupation soit temporaire ou plus durable, versent une redevance ou un loyer et ont un statut d'occupation (Bail ou titre occupation) avec garanties de maintien dans les lieux et bénéficient des aides au logement.

Seules les personnes en situation régulière (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions.

Procédure d'accès : SIAO ou accès en direct (les deux demandes peuvent être faites en parallèle)

Sites à consulter :

[www.unhaj.org](http://www.unhaj.org)

[www.unafo.org](http://www.unafo.org)

[www.adoma.fr](http://www.adoma.fr)

[www.soliha.fr](http://www.soliha.fr)

[www.fapil.net](http://www.fapil.net)

### ----- Les Logements-foyer -----

#### Aperçu des structures gérant des logements-foyer et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- LES RESIDENCES SOCIALES

#### TOUS SECTEURS

Personnes en situation régulière sur le territoire disposant de ressources pérennes même modérées. Résidences composées de petits logements meublés à tarif accessibles avec une « gestion locative sociale » = soutien dans les démarches par le personnel de la résidence (sauf exception, ce soutien n'est pas un accompagnement par un travailleur social).

## MANOSQUE

<p>Nom de la structure / Contact / Site internet</p>	<p style="text-align: center;"><b>ADOMA</b></p> <p style="text-align: center;"><b>-La Rainette</b> 342 Avenue Georges Pompidou 04100 Manosque Tel :04.92.73.41.30</p> <p style="text-align: center;"><b>-L'Aubette</b> Rue d'Aubette 04100 Manosque Tel :04.92.72.33.66</p> <p style="text-align: center;"><a href="https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-Adoma/Je-cherche-un-logement/p-39-Ma-recherche-de-logement.htm">https://www.adoma.cdc-habitat.fr/adoma/Loger-chez-Adoma/Je-cherche-un-logement/p-39-Ma-recherche-de-logement.htm</a></p>
<p>Public accueilli</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Rainette : -Personne seules et couples</li> <li>• L'Aubette : -Couples avec enfants, familles monoparentales.</li> </ul>
<p>Admission</p>	<p>-Orientation via le SIAO par un travailleur social.</p>
<p>Fonctionnement</p>	<p>Durée du séjour : 6 mois à 2 ans Préavis de départ :8 jours Participation financière : redevance selon typologie Aubette : studio La Rainette : -chambres meublées parties communes (97) -Studio PMR (1)</p>

### • LES MAISONS RELAIS

Les Maisons Relais sont des résidences sociales de petite taille accueillant un public ayant une situation régulière sur le territoire et des ressources, même faibles. L'accueil d'un public avec une mixité de situation concoure de l'objectif de resocialisation, avec la présence d'un hôte ou couple d'hôte de maison ayant une qualification dans le domaine du social.

## DIGNE

<b>Nom de la structure / Contact / Site internet</b>	<p style="text-align: center;"><b>LOGIAH-DIGNA</b> Rue de la grande fontaine 04000 Digne les BAINS Tel :04.92.31.40.49 Mail :siege@logiah.com Site : <a href="http://www.logiah.com">www.logiah.com</a></p>
<b>Public accueilli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Personnes seules</li> <li>-Couples</li> </ul>
<b>Admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Orientation via le SIAO</li> <li>-Admission par commission interne</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accompagnement social</li> <li>-Studio (15)</li> <li>-T1 bis (5)</li> <li>-Maison non médicalisé</li> </ul>

## ----- Les Logements en sous-location -----

### Aperçu des structures gérant des sous-locations et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Les associations agréées peuvent prendre en location des logements qu'elles vont ensuite sous-louer à des publics dont la situation ne permet pas l'accès à un logement autonome classique (situation socioprofessionnelle et ressources instables ou insuffisantes, besoin d'un accompagnement logement, problématiques connexes...).

L'association propose un soutien plus ou moins soutenu aux personnes logées. L'objectif est l'accès à un logement de droit commun, pour cela la durée des contrats est limitée dans le temps (variable en fonction des financements, de 6 mois renouvelable 1 à 2 fois, à 3 ans pour les contrats les plus longs).

Dans certains cas l'association peut proposer un glissement du bail lorsque la situation est stabilisée, le sous-locataire devient alors locataire (bail glissant).

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>PORTE ACCUEIL</b> Les Charbonnières 04220 Sainte Tulle Tel :04.92.87.27.85 Mail : <a href="mailto:service.hebergement@porteaccueil.fr">service.hebergement@porteaccueil.fr</a> Net : <a href="http://www.porteaccueil.fr">http://www.porteaccueil.fr</a>
	<b>APPASE</b> 6, Avenue du maréchal Leclerc 04000 Digne les Bains Tel :04.92.31.12.67 Mail : <a href="mailto:siege@appase.org">siege@appase.org</a> Site : <a href="http://www.appase.org">http://www.appase.org</a>
	<b>COALLIA</b> 13.Av Paul Martin 04000 Digne les bains Tel :09.71.34.56.85 Net : <a href="https://coallia.org">https://coallia.org</a>
	<b>LOGIAH</b> Montée des Adrechs 04100 Manosque Tel :04.92.71.13.02 Mail : <a href="mailto:siege@logiah.com">siege@logiah.com</a> Net : <a href="http://www.logiah.com">www.logiah.com</a>
<b>Public accueilli</b>	-Public mixte -Situation d'urgence de relogement

	-Public PDALHPD
<b>Admission</b>	-orientation via le SIAO par un travailleur social -Titre de séjour
<b>Fonctionnement</b>	-accompagnement social au relogement -pas de structures d'accueil

## ----- Autres formes de logements temporaires -----

Ces solutions disposent de conditions et de modalités d'accès spécifiques, hors SIAO.

Ce sont des solutions qui ne proposent pas d'accompagnement dans le logement.

### Aperçu des structures gérant d'autres formes de logements « temporaires » et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- **LES LOGEMENTS ETUDIANTS**

#### TOUS SECTEURS

Nom de la structure / Contact	RESIDENCES CROUS
<b>Public accueilli</b>	Etudiants, sous critères de ressources et de distance entre le lieu d'étude et le domicile familial.  ET jeunes avec tout type de profils lorsque des places se libèrent en cours d'année (2 <sup>ème</sup> semestre à l'étranger, période de stage...).
<b>Admission</b>	<p>Demande à formuler avant le 30 avril de chaque année, auprès du CROUS, via le DSE (Dossier Social Etudiant) sur <a href="https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/">https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/</a> .</p> <p>Vous pouvez effectuer votre demande de logement social sur <a href="http://trouverunlogement.lescrous.fr">trouverunlogement.lescrous.fr</a> (possibilité de déposer jusqu'à 2 vœux par ville)</p> <p>Les décisions d'attributions sont prononcées le 30/06 par le Directeur du CROUS Des admissions complémentaires sont prononcées à partir de la fin juillet par les services centraux du CROUS et fin août directement dans les résidences en fonction des places disponibles.</p>

	<p>Pour que votre admission en résidence soit définitive, vous devrez <b>verser une avance sur redevance (loyer) de 100€</b></p> <p>A l'entrée en résidence on vous demandera le versement du dépôt de garantie (=caution) qui correspond à un mois de redevance</p> <p>NB. Le CROUS facilite l'accès à ses résidences pour les jeunes étudiants ayant un lien avec la Protection de l'Enfance. <u>Contactez le référent social du secteur</u></p> <p><u>Pour les demandes en cours d'année</u> les offres sont disponibles sur : <a href="http://www.lokaviz.fr/">http://www.lokaviz.fr/</a></p> <p>La plateforme <a href="http://www.bedandcrous.com">www.bedandcrous.com</a> permet également de réserver une chambre ou un studio pour 1 nuit à 1 mois.</p>
<b>Forme et prix</b>	Chambres, studio, T1 en résidence collectives
<b>Fonctionnement</b>	Logements entièrement meublés et équipés.

<b>Nom de la structure / Contact</b>	<b>LOGEMENTS LOKAVIZ</b> <a href="http://www.lokaviz.fr/">HTTP://WWW.LOKAVIZ.FR/</a>
<b>Public accueilli</b>	Etudiants
<b>Admission</b>	Candidatures à formuler sur des offres de logement de propriétaires privés déposés sur le site LOKAVIZ.
<b>Forme et prix</b>	Plateforme de mise en relation étudiants – bailleurs parc Privé. Logements meublés (sauf exception).

## DIGNE

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<p><b>Résidence Sainte Enfance</b> <b>Habitation Haute Provence</b> 21 rue du Prévôt 04000 Digne les Bains Tel : 04.92.36.39.30 Mail : lien sur le site Net : <a href="https://immobilier04-hhp.fr/location/studios-etudiants-meubles">https://immobilier04-hhp.fr/location/studios-etudiants-meubles</a></p>
<b>Public accueilli</b>	-Jeunes étudiants
<b>Admission</b>	-demande de logement social

<b>Fonctionnement</b>	78 Studio étudiants meublés de 20 à 26 m <sup>2</sup> à Digne Les Bain De 270€ à 360€ TCC par Mois Charges incluses Un local à vélo Un parking d'une vingtaine de places.
-----------------------	--

- **CHAMBRES CHEZ L'HABITANT...**

A notre connaissance, il n'y a pas d'association qui assurent la mise en relation entre accueillant et hébergé, mais il existe des offres sur des sites internet nationaux.

Aussi certaines associations caritatives proposent un accueil solidaire chez l'habitant pour des personnes en rupture.

## 3/ L'HEBERGEMENT URGENCE ET INSERTION

### ----- L'HEBERGEMENT D'URGENCE -----

#### Accueil inconditionnel (sans ressources, sans « papiers »)

Les structures d'urgence proposent une mise à l'abris gratuite de quelques nuits pour les personnes ou familles sans domicile et ce quelle que soit leur situation (sans condition de ressources et de situation administrative).

En principe les places d'hébergement ferment la journée et les personnes peuvent se rendre dans les accueils de jour pour bénéficier de nourriture et de soins.

Pour y accéder, il faut appeler le 115 (numéro gratuit disponible 24h/24).

Les places disponibles sont plus nombreuses en hiver qu'en été.

NB. Certaines communes gèrent également des places d'urgences qui ne passent pas par le 115, mais directement par le CCAS, elles sont en général réservées à des personnes en rupture ayant un lien avec la commune (famille, domiciliation...).

#### Aperçu des structures gérant des places d'urgence et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- LES CHU (CENTRE HEBERGEMENT D'URGENCE) et NUITS D'HOTEL

#### DIGNE ET MANOSQUE

<b>Nom de la structure / Contact Site internet</b>	<b>Places d'urgences - CHRS Appase</b> Pôle de Digne les Bains 6, Avenue du Maréchal Leclerc 04000 Digne les Bains TEL : 04.92.31.47.02 04.92.31.59.69  Pôle de Manosque hébergement « urgence » Rue des Martels 04100 Manosque TEL : 04.92.87.81.71  SITE : <a href="http://www.appase.org/">http://www.appase.org/</a>
--	---



<b>Public accueilli</b>	-Public mixte -Personnes majeures -Personnes sans domicile
<b>Admission</b>	-Orientation via le SIAO par un travailleur social -Admission par commission interne
<b>Fonctionnement</b>	-8 hébergements dans chaque structure -Digne les Bains/Manosque

# ----- L'HEBERGEMENT D'INSERTION -----

## Situation administrative régularisée, ressources non obligatoires (sauf exception)

L'hébergement d'insertion accueille des personnes sans domicile et en grande précarité. En plus de la mise à l'abri, l'objectif est d'accompagner les personnes dans leur insertion sur le plan socioprofessionnel, mais aussi de rompre l'isolement, de travailler sur la santé et bien sûr la suite du parcours résidentiel...

La personne en hébergement d'insertion n'a pas de bail, mais il peut y avoir une forme de contractualisation de l'occupation et/ou de l'accompagnement sur quelques mois, renouvelable. Il n'y a pas de versement de loyer mais une participation financière en fonction des ressources du ménage (en général de 15 à 30%).

Les différents hébergements d'urgence et d'insertion peuvent être situés dans des centres d'hébergements collectifs, des hôtels, des résidences hôtelières meublées ou des appartements diffus.

Aussi, dans une même structure on peut retrouver les différentes formes d'hébergement d'urgence et/ou d'insertion<sup>1</sup> :

- Centre d'hébergement d'urgence (CHU)
- Hébergement de stabilisation
- Lit Halte soin santé (LHSS)
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)

Seules les personnes en situation régulière (carte d'identité, titre de séjour...) peuvent accéder à ces solutions mais des dispositifs spécifiques existent pour les personnes inscrites dans un parcours de **demande d'asile**, le plus souvent en lien avec les services de la préfecture – voir section suivante.

### Pour y accéder :

L'accès à ces solutions d'hébergement se fait via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Cet organisme (association ou groupement d'associations) recueille l'ensemble des demandes, réalise un diagnostic et oriente vers les solutions d'hébergement d'insertion et de stabilisation adaptées à la situation du ménage.

Les demandes doivent être saisies sur la plateforme SI SIAO (Système d'information) par un travailleur social (vous pouvez être formé et demander un accès au SI SIAO) voir la rubrique SI SIAO du site internet.

Pour connaître la liste des associations qui peuvent saisir les demandes, contacter le SIAO.

Le SIAO édite également un annuaire des dispositifs d'hébergement.

<https://siao04.wordpress.com/>

---

<sup>1</sup> Ces différentes formes correspondent à des financements différents et complémentaires pour les associations gestionnaires de ces centres.

**Aperçu des structures gérant des places d'hébergement d'insertion et pouvant accueillir des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance :**

- **LES CHRS (CENTRE HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE)**

**TOUS SECTEURS**

Personnes en situation régulière sur le territoire, en général pas de ressources minimums, mais volonté d'entrer dans un processus d'insertion et d'être accompagné dans ce cadre (accompagnement global).

**DIGNE ET MANOSQUE**

Nom de la structure / Contact  Site internet	<p><b>APPASE CHRS insertion</b> Pôle Hébergement : 6,Avenue du Maréchal Leclerc 04000 Digne les Bains SAO Tel :04.92.31.12.67</p> <p>-365, Allée de Provence 04100 Manosque</p> <p>Tel :04.92.87.81.71 Mail : <a href="mailto:chrs04@appase.org">chrs04@appase.org</a> Net : <a href="http://www.appase.org">http://www.appase.org</a></p>
Public accueilli	-Public mixte -Personnes majeures
Admission	-Orientation via le SIAO -Commission d'admission en équipe
Fonctionnement	Peut accueillir jusqu'à 27 personnes dans 10 appartements en milieu diffus répartis sur Digne les Bains et Manosque.

Nom de la structure / Contact / Site internet	<p><b>L'Atelier des Ormeaux</b> <b>L'oustaou</b> 1, rue de la reine Jeanne 04100 Manosque Tel : 04.92.87.05.07 Mail : <a href="mailto:contact@lesormeaux.org">contact@lesormeaux.org</a> Net : <a href="https://www.latelierdesormeaux.org/">https://www.latelierdesormeaux.org/</a></p>
Public accueilli	-Femmes victimes de violence avec ou sans enfants.
Admission	-Orientation via le SIAO par un travailleur social -Admission par commission interne

Fonctionnement	-Participation financière :15% des ressources, dépôt de garantie. -Appartements meublés -Accompagnement socio-éducatif

## SAINTE - TULLE

Nom de la structure / Contact / Site internet	<b>Porte Accueil</b> Les Charbonnières 04220 Sainte Tulle Tel :04.92.87.27.85 Mail : service.hebergement@porteaccueil.fr Net : <a href="http://www.porteaccueil.fr/">http://www.porteaccueil.fr/</a>
Public accueilli	-Mixte, personnes seules en grande difficulté sociale. -Sans animal.
Admission	-Orientation via le SIAO par un travailleur social. -Admission par commission interne.
Fonctionnement	-Participation financière :30% des ressources. -Internat, chambres individuelles, -Appartements meublés. -Accompagnement socio-éducatif.

### • L'HEBERGEMENT EN ALT (ALLOCATION LOGEMENT TEMPORAIRE)

## TOUS SECTEURS

Personne en situation régulière sur le territoire, avec des ressources minimums autour de 450€ (sauf cas particulier locaux).

Besoin que la personne ait une certaine autonomie car la forme de logement s'apparente à du logement autonome (parc privé, parc social, résidence sociale).

## DIGNE

Nom de la structure / Contact / Site internet	<b>LOGIAH 04-DIGNA</b> 4, Rue de la grande fontaine 04000 Digne Les Bains Tel :04.92.31.40.49 Mail : <a href="mailto:siège@logiah.com">siège@logiah.com</a> Net : <a href="http://www.logiah.com/">http://www.logiah.com/</a>
Public accueilli	-Personnes seules -Couples

<b>Admission</b>	-Orientation via le SIAO par un travailleur social -Admission par commission interne -Plafond de ressources à ne pas dépasser
<b>Fonctionnement</b>	-Participation financière : redevance entre 329.08€ et 429.90€ charges comprises. -Durée du séjour : pas de durée maximale. -4 Studios meublés.

<b>Nom de la structure / Contact / Site internet</b>	<b>APPASE</b> Pôle hébergement – logement 6, Avenue du maréchal Leclerc 04000 Digne les Bains Tel :04.92.31.12.67 Mail : <a href="mailto:siege@appase.org">siege@appase.org</a> Site : <a href="http://www.appase.org">http://www.appase.org</a>
<b>Public accueilli</b>	-Femmes ou hommes isolés avec enfants -Couple avec enfants
<b>Admission</b>	-Orientation via le SIAO -Admission par commission interne
<b>Fonctionnement</b>	-Participation financière : 10% des ressources, 108 euros de caution à l'entrée. -convention d'occupation de 3 mois renouvelable une fois -Logements T2 meublés

## MANOSQUE

<b>Nom de la structure / Contact / Site internet</b>	<b>ATELIERS DES ORMEAUX</b> 6, Rue d'Aubette 04100 Manosque Tel :04.92.71.02.56 Mail : <a href="mailto:contact@lesormeaux.org">contact@lesormeaux.org</a> Net: <a href="http://www.latelierdesormeaux.org">www.latelierdesormeaux.org</a>
<b>Public accueilli</b>	-Hommes seuls -Personnes majeures
<b>Admission</b>	-Admission via le SIAO -Commission interne au service.
<b>Fonctionnement</b>	-Participation financière : 15% des ressources, 70 euros de caution à l'entrée. -Chambres meublées, parties communes. -Kit d'hygiène et colis alimentaire à l'entrée.

## ----- AUTRES HEBERGEMENTS -----

Autres hébergements en lien avec un accompagnement spécifique liés à la santé, la parentalité etc.

- **LES CENTRES MATERNELS**

### TOUTES ZONES

Jeunes femmes majeures avec enfants de moins de 3 ans et/ou enceintes.

Nom de la structure / Contact Site internet	<b>Département 04</b> <b>Service territorial d'action sociale (STAS)</b>
Public accueilli	STAS de Digne-les-Bains Immeuble François Cuzin 4 rue de la Grave 04000 Digne-les-Bains <b>Tél. : 04 92 30 09 00 Fax : 04 92 30 07 90</b>  STAS de Manosque 49 boulevard Elémir Bourges 04100 Manosque <b>Tél. : 04 92 70 17 50 Fax : 04 92 70 17 59</b>  STAS de Moyenne-Durance 3 route nationale 04600 Saint-Auban <b>Tél. : 04 92 64 34 15 Fax : 04 92 64 48 04</b>  STAS de Forcalquier Les Récollets – Place Saint-Pierre 04300 Forcalquier <b>Tél. : 04 92 75 06 01 Fax : 04 92 75 48 96</b>  STAS Riez-Oraison Rue Paul Blanc 04700 Oraison <b>Tél. : 04 92 79 92 97 Fax : 04 92 79 41 78 ENFANCE ET FAMILLE 3</b> <b>GUIDE DES AIDES Département des Alpes de Haute-Provence</b>  STAS des Vallées de la Blanche et de l'Ubaye Maison de l'Enfance et des services au public Rue du Barri 04140 Seyne-les-Alpes <b>Tél. : 04 92 35 01 02 Fax : 04 92 35 60 38</b>  STAS des Hautes Vallées du Verdon et du Var Place de Verdun 04170 Saint-André-les-Alpes <b>Tél. : 04 92 89 10 23 Fax : 04 92 89 21 18</b>  <b>NET : <a href="http://www.mondepartement04.fr">www.mondepartement04.fr</a></b>
	-Femmes enceintes -Mères isolées avec enfants de moins de 3 ans -Difficultés graves et avérées -Couple de parents avec enfants à naître ou de moins de 3 ans

<b>Admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Demande : auprès de l'assistant social du CMS du lieu d'habitation.</li> <li>-Dossier : demande écrite et motivée Justificatifs administratifs attestant de la situation</li> <li>-Décision d'admission : par le chef de service après évaluation</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Accueil chez un assistant familial</li> <li>-Accueil en centre parental si besoin d'un soutien éducatif dans l'exercice des fonctions parentales.</li> <li>-Prise en charge des frais de placement dans le lieu d'accueil.</li> </ul>

## • LES LHSS (LIT HALTE SOINS SANTE)

Personnes sans domicile ou avec des difficultés d'hébergement, ayant besoin de soins sans relever d'une hospitalisation. Accès direct via les structures, en lien avec une évaluation médicale.

### SAINTE-TULLE

<b>Nom de la structure / Contact (Tel/Mail)/ Site internet</b>	<p style="text-align: center;"><b>PORTE ACCUEIL</b> Lieu-dit Les Charbonniers 04220 Sainte Tulle</p> <p style="text-align: center;">Tel : 04.92.87.27.85 Mail : <a href="mailto:service.hebergement@porteaccueil.fr">service.hebergement@porteaccueil.fr</a> Net : <a href="http://www.porteaccueil.fr">http://www.porteaccueil.fr</a></p>
<b>Public accueilli</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Public mixte, en grande difficulté sociale.</li> <li>-Personnes majeures.</li> <li>-Sans animal.</li> <li>-Accueil de personnes isolées nécessitant des soins bénins</li> </ul>
<b>Admission</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Orientation via le SIAO par un travailleur social</li> <li>-Commission d'admission 1 fois par semaine en interne</li> </ul>
<b>Fonctionnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Temps d'accueil défini par le médecin.</li> </ul>

## Sur les questions de santé / handicap :

Les Espaces Santé Jeune sont les acteurs de référence, ainsi que la MDPH.

<https://www.cartosantejeunes.org> > pour trouver les acteurs sur chaque territoire

<http://www.mondepartement04.fr/handicap/la-mdph.html>

Mise à jour juillet 2021